



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2025

Délibération n° 2025/101

---

**OBJET : Approbation de la convention d'étude avec la commune de CHALLANS et Challans Gois Communauté – Les Naullières**

---

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'étude entre la commune de CHALLANS, Challans Gois Communauté et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser le renouvellement urbain sur un ancien site industriel en friche pour la création de logements – Les Naullières,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette convention.

La Présidente du Conseil d'administration



Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 27 novembre 2025



Le Préfet de la Vendée

Préfecture de la Vendée DCPATE  
Courrier arrivé le

01 DEC. 2025.